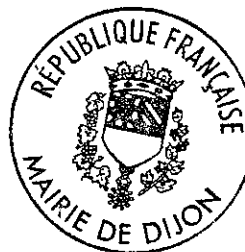


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**Conseil Municipal de la Ville de Dijon****Séance du 8 novembre 2010****MAIRIE DE DIJON****Président** : M. REBSAMEN**Secrétaire** : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLESEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS)**Membres absents** : M. HELIE**OBJET****DE LA DELIBERATION**

Musée des Beaux-Arts - Rénovation - Première phase - Marché passé entre la Ville et l'architecte en chef des monuments historiques : Avenant n°2 - Marché passé entre la Ville et le vérificateur des monuments historiques : Avenant n°1

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 31 janvier 2005, le Conseil Municipal a approuvé le programme de rénovation du Musée des Beaux-Arts et arrêté le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle totale de l'opération à 42 000 000 € HT (valeur janvier 2005), incluant la reprise des espaces relevant de la maîtrise d'oeuvre de Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques.

Dans ce cadre, la maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration du clos, du couvert et des espaces protégés a été confiée à Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques.

Par ailleurs, un avenant n°1 au marché passé entre la Ville et Monsieur l'architecte en chef des monuments historiques a été conclu pour l'étude de l'adaptation du projet en terme énergétique de la phase 1b.

Enfin, depuis le début des études de projet, des évolutions de programme ont été nécessaires. Celles-ci se sont traduites par :

- l'ajout de prestations incluses à l'origine dans la phase 2,
- le transfert de prestations prévues initialement dans le cadre de la maîtrise d'oeuvre dont le mandataire est la société Ateliers Lion Architectes Urbanistes,
- l'amélioration des performances thermiques des menuiseries par l'adoption de vitrages haute performance et la création de doubles fenêtres neuves pour la salle des tombeaux et les salles néogothiques.

L'ensemble des évolutions énumérées ci-dessus, dont la liste est jointe au rapport, conduisent à ajuster les honoraires de l'architecte en charge des monuments historiques et du vérificateur des monuments historiques, dans les conditions suivantes :

- marché n° 2008 0430 conclu entre la Ville et Monsieur Pallot, maître d'oeuvre, architecte en chef des monuments historiques : augmentation des honoraires de 107 351,26 € HT dans le cadre d'un avenant n°2 ;

- marché n° 2008 0431 conclu entre la Ville et Monsieur Cizel, vérificateur des monuments historiques : augmentation des honoraires de 16 555,27 € HT dans le cadre d'un avenant n°1.

Les projets d'avenants ont été soumis à la commission d'appel d'offres qui a émis un avis favorable.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, de l'espace public, des déplacements et de la tranquillité publique, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider, dans le cadre de la première phase des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts d'établir des avenants aux marchés passés entre la Ville et l'architecte en chef des monuments historiques, Monsieur Pallot, et le vérificateur des monuments historiques, Monsieur Cizel ;

2- m'autoriser à signer ces avenants ;

3- dire que le financement sera assuré sur les crédits inscrits aux budgets des exercices 2010 et suivants.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

16 NOV. 2010

Alain MILLOT



PUBLIÉ LE 17/11/2010